

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21330108800018

POSTE COMPTABLE : SGC de Coutras

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL M14 (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	31
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	36
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	37
C3.2 - Liste des établissements publics créés	38
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	39
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 33108	COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE BUDGET COMMUNAL M14	CA 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3 197
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	45
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 546 284,00	2 389 544,00	476,95	729,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	925,52	760,00
2	Produit des impositions directes/population	433,71	395,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 077,89	927,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	365,56	368,00
5	Encours de dette/population	111,77	703,00
6	DGF/population	236,06	146,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,08 %	50,77 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,68 %	92,65 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,91 %	40,98 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,37 %	78,29 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 980 063,47	G 3 446 022,27
	Section d'investissement	B 1 265 933,61	H 859 215,26

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 250 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 431 629,83 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=	=
= A+B+C+D	4 677 626,91	= G+H+I+J	4 555 237,53

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 147 375,45	L 469 729,78
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 147 375,45	= K+L 469 729,78

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 980 063,47	= G+I+K 3 696 022,27
	Section d'investissement	= B+D+F 1 844 938,89	= H+J+L 1 328 945,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 825 002,36	= G+H+I+J+K+L 5 024 967,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 147 375,45	L 469 729,78
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	469 729,78
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 375,45	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	946 474,00	830 182,46	0,00	0,00	116 291,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 800 000,00	1 777 817,31	0,00	0,00	22 182,69
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 456,00	336 284,70	0,00	0,00	29 171,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 111 930,00	2 944 284,47	0,00	0,00	167 645,53
66	Charges financières	13 120,00	8 375,18	0,00	0,00	4 744,82
67	Charges exceptionnelles	9 080,00	6 216,14	0,00	0,00	2 863,86
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 134 130,00	2 958 875,79	0,00	0,00	175 254,21
023	Virement à la section d'investissement (2)	635 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	22 000,00	21 187,68			812,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		657 000,00	21 187,68			635 812,32
TOTAL		3 791 130,00	2 980 063,47	0,00	0,00	811 066,53
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 900,00	75 675,71	0,00	0,00	-1 775,71
70	Produits services, domaine et ventes div	139 500,00	161 431,63	0,00	0,00	-21 931,63
73	Impôts et taxes	2 069 520,00	2 171 678,76	0,00	0,00	-102 158,76
74	Dotations et participations	1 146 250,00	926 615,23	0,00	0,00	219 634,77
75	Autres produits de gestion courante	64 430,00	60 819,62	0,00	0,00	3 610,38
Total des recettes de gestion courante		3 493 600,00	3 396 220,95	0,00	0,00	97 379,05
76	Produits financiers	300,00	12,74	0,00	0,00	287,26
77	Produits exceptionnels	47 230,00	49 788,58	0,00	0,00	-2 558,58
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 541 130,00	3 446 022,27	0,00	0,00	95 107,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 541 130,00	3 446 022,27	0,00	0,00	95 107,73
Pour information		(3) 250 000,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 330,00	5 321,44	0,00	8,56
21	Immobilisations corporelles	1 658 090,17	1 163 375,78	147 375,45	347 338,94
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 663 420,17	1 168 697,22	147 375,45	347 347,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 200,00	62 737,45	0,00	14 462,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	Total des dépenses financières	98 900,00	64 437,45	0,00	34 462,55
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 762 320,17	1 233 134,67	147 375,45	381 810,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	32 798,94	32 798,94		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	32 798,94	32 798,94		0,00
	TOTAL	1 795 119,11	1 265 933,61	147 375,45	381 810,05
	Pour information	(2) 431 629,83			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	639 760,95	79 247,18	469 729,78	90 783,99
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	869 760,95	309 247,18	469 729,78	90 783,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	147 330,00	16 122,41	0,00	131 207,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	479 859,05	479 859,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	667 189,05	495 981,46	0,00	171 207,59
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 536 950,00	805 228,64	469 729,78	261 991,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	635 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	22 000,00	21 187,68		812,32
041	Opérations patrimoniales (1)	32 798,94	32 798,94		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	689 798,94	53 986,62		635 812,32
	TOTAL	2 226 748,94	859 215,26	469 729,78	897 803,90

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	830 182,46		830 182,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 777 817,31		1 777 817,31
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	336 284,70		336 284,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 375,18	0,00	8 375,18
67	Charges exceptionnelles	6 216,14	0,00	6 216,14
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	21 187,68	21 187,68
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 958 875,79	21 187,68	2 980 063,47
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	62 737,45	0,00	62 737,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	5 321,44	0,00	5 321,44
21	Immobilisations corporelles (6)	1 163 375,78	32 798,94	1 196 174,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 700,00	0,00	1 700,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 233 134,67	32 798,94	1 265 933,61
Pour information				431 629,83
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				431 629,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75 675,71		75 675,71
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	161 431,63		161 431,63
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 171 678,76		2 171 678,76
74	Dotations et participations	926 615,23		926 615,23
75	Autres produits de gestion courante	60 819,62	0,00	60 819,62
76	Produits financiers	12,74	0,00	12,74
77	Produits exceptionnels	49 788,58	0,00	49 788,58
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 446 022,27	0,00	3 446 022,27
Pour information				250 000,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 122,41	0,00	16 122,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	479 859,05		479 859,05
13	Subventions d'investissement	79 247,18	0,00	79 247,18
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	230 000,00	0,00	230 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	32 798,94	32 798,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		21 187,68	21 187,68
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		805 228,64	53 986,62	859 215,26
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	946 474,00	830 182,46	0,00	0,00	116 291,54
60611	Eau et assainissement	32 000,00	1 759,48	0,00	0,00	30 240,52
60612	Energie - Electricité	100 000,00	116 368,72	0,00	0,00	-16 368,72
60613	Chauffage urbain	56 000,00	60 706,86	0,00	0,00	-4 706,86
60622	Carburants	13 000,00	9 817,42	0,00	0,00	3 182,58
60623	Alimentation	70 000,00	62 729,70	0,00	0,00	7 270,30
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	3 564,82	0,00	0,00	1 435,18
60631	Fournitures d'entretien	14 170,00	12 327,77	0,00	0,00	1 842,23
60632	Fournitures de petit équipement	19 810,00	24 793,38	0,00	0,00	-4 983,38
60633	Fournitures de voirie	10 140,00	5 676,76	0,00	0,00	4 463,24
60636	Vêtements de travail	7 750,00	6 275,29	0,00	0,00	1 474,71
6064	Fournitures administratives	8 450,00	8 555,82	0,00	0,00	-105,82
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	16 520,00	14 196,45	0,00	0,00	2 323,55
6067	Fournitures scolaires	15 000,00	17 469,54	0,00	0,00	-2 469,54
611	Contrats de prestations de services	1 800,00	2 137,56	0,00	0,00	-337,56
6132	Locations immobilières	0,00	2 265,00	0,00	0,00	-2 265,00
6135	Locations mobilières	22 070,00	29 241,16	0,00	0,00	-7 171,16
61521	Entretien terrains	2 500,00	3 577,80	0,00	0,00	-1 077,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	31 610,00	31 973,73	0,00	0,00	-363,73
615231	Entretien, réparations voiries	62 480,00	55 815,66	0,00	0,00	6 664,34
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	15 012,00	0,00	0,00	-15 012,00
61551	Entretien matériel roulant	16 150,00	12 047,10	0,00	0,00	4 102,90
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 000,00	10 729,12	0,00	0,00	270,88
6156	Maintenance	33 090,00	34 427,59	0,00	0,00	-1 337,59
6161	Multirisques	26 900,00	24 057,85	0,00	0,00	2 842,15
6182	Documentation générale et technique	2 510,00	2 346,00	0,00	0,00	164,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 080,00	6 777,00	0,00	0,00	-3 697,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	110,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	175 000,00	96 493,16	0,00	0,00	78 506,84
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 657,58	0,00	0,00	-657,58
6232	Fêtes et cérémonies	69 784,00	36 943,06	0,00	0,00	32 840,94
6236	Catalogues et imprimés	0,00	95,64	0,00	0,00	-95,64
6237	Publications	15 560,00	13 107,18	0,00	0,00	2 452,82
6238	Divers	70,00	66,73	0,00	0,00	3,27
6247	Transports collectifs	4 750,00	3 324,00	0,00	0,00	1 426,00
6251	Voyages et déplacements	4 390,00	3 132,84	0,00	0,00	1 257,16
6256	Missions	3 720,00	0,00	0,00	0,00	3 720,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	10 982,21	0,00	0,00	1 017,79
6262	Frais de télécommunications	30 500,00	31 859,82	0,00	0,00	-1 359,82
627	Services bancaires et assimilés	400,00	822,62	0,00	0,00	-422,62
6281	Concours divers (cotisations)	7 510,00	5 985,29	0,00	0,00	1 524,71
6284	Redevances pour services rendus	27 000,00	37 521,60	0,00	0,00	-10 521,60
63512	Taxes foncières	13 000,00	12 162,00	0,00	0,00	838,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	650,00	532,00	0,00	0,00	118,00
6358	Autres droits	0,00	737,15	0,00	0,00	-737,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 800 000,00	1 777 817,31	0,00	0,00	22 182,69
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	24 862,23	0,00	0,00	-19 862,23
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 227,27	0,00	0,00	-5 227,27
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	20 894,36	0,00	0,00	-20 894,36
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	3 213,93	0,00	0,00	-3 213,93
6411	Personnel titulaire	1 376 860,00	942 055,80	0,00	0,00	434 804,20
6413	Personnel non titulaire	340 030,00	173 097,45	0,00	0,00	166 932,55
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	74 914,60	0,00	0,00	-74 914,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	122 949,85	0,00	0,00	-122 949,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	262 448,34	0,00	0,00	-262 448,34
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	9 807,61	0,00	0,00	-9 807,61
6455	Cotisations pour assurance du personnel	73 480,00	74 967,17	0,00	0,00	-1 487,17
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	50 951,43	0,00	0,00	-50 951,43
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	67,14	0,00	0,00	-67,14
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	960,00	3 198,00	0,00	0,00	-2 238,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	5 605,03	0,00	0,00	-5 605,03
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 670,00	2 028,00	0,00	0,00	1 642,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	698,00	0,00	0,00	-698,00
6488	Autres charges	0,00	831,10	0,00	0,00	-831,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 456,00	336 284,70	0,00	0,00	29 171,30
6531	Indemnités	92 010,00	77 433,95	0,00	0,00	14 576,05

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6533	Cotisations de retraite	0,00	6 894,89	0,00	0,00	-6 894,89
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	6 918,00	0,00	0,00	-918,00
6535	Formation	1 840,00	962,28	0,00	0,00	877,72
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6553	Service d'incendie	58 910,00	58 907,65	0,00	0,00	2,35
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	42 110,00	45 079,04	0,00	0,00	-2 969,04
65548	Autres contributions	916,00	0,00	0,00	0,00	916,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 600,00	11 377,34	0,00	0,00	-2 777,34
657362	Subv. fonct. CCAS	55 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	91 570,00	73 550,91	0,00	0,00	18 019,09
658821	Secours d'urgence	0,00	158,60	0,00	0,00	-158,60
65888	Autres	500,00	2,04	0,00	0,00	497,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 111 930,00	2 944 284,47	0,00	0,00	167 645,53
66	Charges financières (b)	13 120,00	8 375,18	0,00	0,00	4 744,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00	3 937,48	0,00	0,00	1 062,52
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 500,00	827,43	0,00	0,00	2 672,57
6618	Intérêts des autres dettes	3 620,00	3 610,27	0,00	0,00	9,73
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 080,00	6 216,14	0,00	0,00	2 863,86
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 580,00	1 948,14	0,00	0,00	2 631,86
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	4 268,00	0,00	0,00	-4 268,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 134 130,00	2 958 875,79	0,00	0,00	175 254,21
023	Virement à la section d'investissement	635 000,00	0,00			635 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	22 000,00	21 187,68			812,32
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	22 000,00	21 187,68			812,32
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		657 000,00	21 187,68			635 812,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		657 000,00	21 187,68			635 812,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 791 130,00	2 980 063,47	0,00	0,00	811 066,53
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 900,00	75 675,71	0,00	0,00	-1 775,71
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 900,00	75 675,71	0,00	0,00	-1 775,71
70	Produits services, domaine et ventes div	139 500,00	161 431,63	0,00	0,00	-21 931,63
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 900,00	2 553,82	0,00	0,00	346,18
70312	Redevances funéraires	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 850,00	10 019,00	0,00	0,00	2 831,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	3 892,00	0,00	0,00	-392,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	99 650,00	114 511,14	0,00	0,00	-14 861,14
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	455,00	0,00	0,00	-455,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	16 000,00	24 274,00	0,00	0,00	-8 274,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 500,00	5 726,67	0,00	0,00	-1 226,67
73	Impôts et taxes	2 069 520,00	2 171 678,76	0,00	0,00	-102 158,76
73111	Impôts directs locaux	1 263 300,00	1 386 584,00	0,00	0,00	-123 284,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	2 386,00	0,00	0,00	-2 386,00
73211	Attribution de compensation	570 860,00	570 864,00	0,00	0,00	-4,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 870,00	53 376,00	0,00	0,00	-2 506,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	100 690,00	102 446,00	0,00	0,00	-1 756,00
7336	Droits de place	33 800,00	18 370,30	0,00	0,00	15 429,70
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	243,00	0,00	0,00	-243,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	40 000,00	37 409,46	0,00	0,00	2 590,54
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
74	Dotations et participations	1 146 250,00	926 615,23	0,00	0,00	219 634,77
7411	Dotation forfaitaire	363 640,00	343 935,00	0,00	0,00	19 705,00
74121	Dotation de solidarité rurale	305 450,00	324 483,00	0,00	0,00	-19 033,00
74127	Dotation nationale de péréquation	85 580,00	86 251,00	0,00	0,00	-671,00
7461	DGD	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
74718	Autres participations Etat	87 710,00	64 073,73	0,00	0,00	23 636,27
7472	Participat° Régions	52 580,00	0,00	0,00	0,00	52 580,00
7473	Participat° Départements	0,00	2 400,00	0,00	0,00	-2 400,00
74748	Participat° Autres communes	18 650,00	18 357,00	0,00	0,00	293,00
7478	Participat° Autres organismes	72 320,00	38 474,50	0,00	0,00	33 845,50
74832	Attribution du fonds départemental TP	14 500,00	14 135,00	0,00	0,00	365,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 130,00	22 376,00	0,00	0,00	-20 246,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	128 560,00	0,00	0,00	0,00	128 560,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
75	Autres produits de gestion courante	64 430,00	60 819,62	0,00	0,00	3 610,38
752	Revenus des immeubles	64 330,00	60 711,53	0,00	0,00	3 618,47
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	108,09	0,00	0,00	-108,09
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 493 600,00	3 396 220,95	0,00	0,00	97 379,05
76	Produits financiers (b)	300,00	12,74	0,00	0,00	287,26
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	2,24	0,00	0,00	-2,24
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	10,50	0,00	0,00	-10,50
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits exceptionnels (c)	47 230,00	49 788,58	0,00	0,00	-2 558,58
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	18,22	0,00	0,00	-18,22
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 095,79	0,00	0,00	-1 095,79
7788	Produits exceptionnels divers	47 230,00	48 674,57	0,00	0,00	-1 444,57
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 541 130,00	3 446 022,27	0,00	0,00	95 107,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 541 130,00	3 446 022,27	0,00	0,00	95 107,73
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		250 000,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	5 330,00	5 321,44	0,00	8,56
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	5 330,00	5 321,44	0,00	8,56
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 658 090,17	1 163 375,78	147 375,45	347 338,94
2111	Terrains nus	71 415,63	44 521,38	15 712,56	11 181,69
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	380 245,19	0,00	-380 245,19
2115	Terrains bâtis	1 107,54	0,00	0,00	1 107,54
2128	Autres agencements et aménagements	27 600,00	4 020,00	0,00	23 580,00
21311	Hôtel de ville	29 640,96	7 708,27	0,00	21 932,69
21312	Bâtiments scolaires	71 837,09	42 597,28	6 672,86	22 566,95
21318	Autres bâtiments publics	563 229,02	108 376,12	55 770,96	399 081,94
2138	Autres constructions	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
2151	Réseaux de voirie	307 643,19	255 574,04	27 545,24	24 523,91
2152	Installations de voirie	132 156,37	97 868,37	14 681,29	19 606,71
21538	Autres réseaux	33 258,67	20 974,02	15 218,94	-2 934,29
2182	Matériel de transport	90 800,00	94 680,00	0,00	-3 880,00
2183	Matériel de bureau et informatique	91 341,00	19 436,13	10 880,52	61 024,35
2184	Mobilier	21 900,51	21 475,86	460,00	-35,35
2188	Autres immobilisations corporelles	96 160,19	65 899,12	433,08	29 827,99
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 663 420,17	1 168 697,22	147 375,45	347 347,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 200,00	62 737,45	0,00	14 462,55
1641	Emprunts en euros	77 200,00	62 737,45	0,00	14 462,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
Total des dépenses financières		98 900,00	64 437,45	0,00	34 462,55
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 762 320,17	1 233 134,67	147 375,45	381 810,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	32 798,94	32 798,94		0,00
21318	Autres bâtiments publics	32 798,94	30 398,94		2 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 400,00		-2 400,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		32 798,94	32 798,94		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 795 119,11	1 265 933,61	147 375,45	381 810,05
Pour information		431 629,83			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	639 760,95	79 247,18	469 729,78	90 783,99
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	28 388,62	-28 388,62
1322	Subv. non transf. Régions	15 952,32	0,00	7 961,50	7 990,82
1323	Subv. non transf. Départements	244 323,00	60 550,00	133 484,00	50 289,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	85 940,00	5 737,98	0,00	80 202,02
1341	D.E.T.R. non transférable	278 545,63	12 959,20	299 895,66	-34 309,23
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		869 760,95	309 247,18	469 729,78	90 783,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	627 189,05	495 981,46	0,00	131 207,59
10222	FCTVA	130 000,00	8 449,00	0,00	121 551,00
10223	TLE	17 330,00	0,00	0,00	17 330,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	7 673,41	0,00	-7 673,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	479 859,05	479 859,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00		0,00	
Total des recettes financières		667 189,05	495 981,46	0,00	171 207,59
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 536 950,00	805 228,64	469 729,78	261 991,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	635 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	22 000,00	21 187,68		812,32
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	5 096,68		-5 096,68
281318	Autres bâtiments publics	22 000,00	0,00		22 000,00
281571	Matériel roulant	0,00	13 467,00		-13 467,00
28182	Matériel de transport	0,00	2 624,00		-2 624,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		657 000,00	21 187,68		635 812,32
041	Opérations patrimoniales (5)	32 798,94	32 798,94		0,00
2031	Frais d'études	31 178,94	31 178,94		0,00
2033	Frais d'insertion	1 620,00	1 620,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		689 798,94	53 986,62		635 812,32
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 226 748,94	859 215,26	469 729,78	897 803,90
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
1723	27/04/2021	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					963 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					963 000,00									
1148	SA Agence France Locale	18/10/2019		20/10/2020	200 000,00	F		0,130	0,132		A	X Echéance constante		A-1
1807	SA Agence France Locale	19/07/2021		02/08/2022	230 000,00	F		0,410	0,410		A	X Echéance constante		A-1
MON28092EUR	SOCIETE ANONYME La Banque Postale	20/11/2013		01/03/2014	533 000,00	F		3,050	3,121		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					963 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		510 143,07					77 195,91	4 991,56	0,00	695,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		510 143,07					77 195,91	4 991,56	0,00	695,13
1148		0,00	A-1	160 210,48	7,83			0,132	19 907,86	237,41	0,00	0,00
1807		0,00	A-1	230 000,00	9,67			0,410	0,00	0,00	0,00	390,30
MON280927EUR		0,00	A-1	119 932,59	2,00			3,121	57 288,05	4 754,15	0,00	304,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE - BUDGET COMMUNAL M14 - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général		0,00		510 143,07					77 195,91	4 991,56	0,00	695,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	510 143,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
V	Subvention d'équipement versées	1	01/01/2000
L	Matériel de transport et véhicules industriels	8	23/02/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		97 200,00	I 62 737,45
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		77 200,00	62 737,45
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	77 200,00	62 737,45
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	62 737,45	147 375,45	431 629,83	641 742,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		844 330,00	III 37 310,09
Ressources propres externes de l'année (a)		147 330,00	16 122,41
10222	FCTVA	130 000,00	8 449,00
10223	TLE	17 330,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	7 673,41
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		697 000,00	21 187,68
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	5 096,68
281318	Autres bâtiments publics	22 000,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	13 467,00
28182	Matériel de transport	0,00	2 624,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	635 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 310,09	469 729,78	0,00	479 859,05	986 898,92

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 641 742,73
Ressources propres disponibles	IV 986 898,92
Solde	V = IV – II (3) 345 156,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	82 187,47
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	82 187,47
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 446 022,27

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	2,38
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Association 4eme Art	250,00	
Association ADELFA	150,00	
Association AIPS	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante, salle Bannes)
Association AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel, salle Bannes)
Association ANCIEN COMBATTANTS PRIS.DE GUERR ACPG	300,00	
Association Amicale Laique	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel, salle Cascante, gymnase Leo Lagrange, salle de danse)
Association Amis de l'Eglise Saint Symphorien	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel)
Association Arka	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante)
Association Au ras du sol	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante)
Association Badminton	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Gymnase Leo Lagrange)
Association Bambou Castillonnais	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle du Conseil Municipal)
Association CASTIL'LAB	21 000,00	Prêt ponctuel de salles, prêt de bureaux et de matériel. Avantage = 42507/an
Association CASTILLON 1453	20 000,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel, salle Bannes, salle Cascante, salle du Conseil Municipal)
Association COTEAUX DE DORDOGNE	2 000,00	
Association Castillonnais en Transition	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle du Conseil Municipal)
Association Club les Déjantés du Coteau	1 100,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle du Conseil Municipal), prêt d'un local rue Jules Verne
Association Comité de Jumelage	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle Devert)
Association Cygnes de Vie	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante)
Association DES PARENTS D'ELEVES	2 894,00	
Association Danse Loisirs	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel)
Association EHPAD'EQUUS	250,00	
Association FUSIL CASTILLONNAIS	250,00	
Association France Alzheimer	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante, salle Bannes)
Association GDSA 33 GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE GIRONDE	250,00	
Association GHRESAC	700,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle du Conseil Municipal)
Association Gym Tonic	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle de danse)
Association Gymnastique Volontaire	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle de danse)
Association HAND BALL CLUB	2 000,00	Prêt ponctuel d'une salle (Gymnase Leo Lagrange)
Association JEUNES SAPEURS POMPIERS CAST	300,00	
Association KARATE DO	1 000,00	
Association L'EPI	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel)
Association LA TOURNEE	700,00	
Association La Boite à Musique	750,00	
Association La Boule d'Or	0,00	Prêt à titre non exclusif d'un local (cabanon Pelouse)
Association La Flotte	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle du Conseil Municipal)
Association Le Maximum	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante)
Association Les Bobards	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle Devert, salle voutée)
Association Lit Bio	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Centre Culturel, salle du Conseil Municipal)
Association MEDAILLES MILITAIRES	80,00	
Association PETANQUE FOMBEAUDAISE	150,00	
Association Parchemin	0,00	Prêt à titre exclusif d'un local (27 rue Antoune) l'avantage en nature est évalué à 2600? par an
Association Plein Centre	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante, bureau du rez de jardin de l'hotel de ville)
Association Pétanque Fombeaudaise	0,00	Prêt à titre non exclusif d'un local (cabanon Pelouse)
Association ROWING CLUB CASTILLONNAIS	5 000,00	Prêt d'un local à titre exclusif (Rowing Club), prêt ponctuel d'un minibus
Association Rabbit Research	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle voutée au sous sol de la Maison des Arts)
Association Renouveau castillonnais	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (salle Devert)
Association SECOURS CATHOLIQUE	300,00	
Association SECOURS POPULAIRE	300,00	Prêt d'un local rue Jules Verne
Association TENNIS CLUB	3 000,00	Prêt d'un local à titre exclusif (Tennis Club), Prêt ponctuel d'une salle (Gymnase Leo Lagrange)
Association Tonic Gym	0,00	Prêt ponctuel d'une salle (Salle Cascante)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association UNION SPORTIVE CASTILLON (USC) Association VENUS <u>Entreprises</u> BLANCHER Helene (dotation concours) DUIGOU Rachel (dotation concours) <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>	10 000,00 250,00 476,91 500,00	Prêt à titre non exclusif d'un local (stade Jean Mirambeau)
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCL, EPA, EPIC,...)</u> <u>Autres</u>	 0,00 0,00	
TOTAL GENERAL	74 050,91	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint adm	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint adm ppal 1ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint adm ppal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
redacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal de 2é classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
technicien ppal de 1ere classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
atsem 1e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
atsem ppal 2e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assitant de conservation Ppal de 2e classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant conservation 2e classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assistant conservation principal 2e classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint d'animation ppal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
brigadier		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
brigadier chef principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
gardien brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique (cuisine)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maitrise (cuisine)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maitrise Principal (cuisine)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique (entretien locaux divers)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique (police municipale)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique (école elementaire)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique (école maternelle)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) 01/01/2019 - Concession	CANOE CASTILLONNAIS	SARL CANOE CASTILLONNAIS		0,00
Détention d'une part du capital 01/01/2012 - Société anonyme 01/01/2012 - 01/01/2012 - 30/09/2019 -	CRCAM CRCAM HLM DU LIBOURNAIS Agence France Locale	CRCAM CRCAM SOCIETE ANONYME HLM DU LIBOURNAIS SA Agence France Locale	Personne Morale de Droit Privée Personne Morale de Droit Privée Etablissement Public National	152,45 304,88 1 524,49 5 100,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS de Castillon la Bataille		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 226 748,94	1 697 563,44	147 375,45	381 810,05
RECETTES	2 226 748,94	859 215,26	469 729,78	897 803,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 791 130,00	2 980 063,47	0,00	811 066,53
RECETTES	3 791 130,00	3 696 022,27	0,00	95 107,73

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 226 748,94	1 697 563,44	147 375,45	381 810,05
RECETTES	2 226 748,94	859 215,26	469 729,78	897 803,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 791 130,00	2 980 063,47	0,00	811 066,53
RECETTES	3 791 130,00	3 696 022,27	0,00	95 107,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 017 878,94	4 677 626,91	147 375,45	1 192 876,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 017 878,94	4 555 237,53	469 729,78	992 911,63

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 226 748,94	1 697 563,44	147 375,45	381 810,05
RECETTES	2 226 748,94	859 215,26	469 729,78	897 803,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 791 130,00	2 980 063,47	0,00	811 066,53
RECETTES	3 791 130,00	3 696 022,27	0,00	95 107,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 017 878,94	4 677 626,91	147 375,45	1 192 876,58
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 017 878,94	4 555 237,53	469 729,78	992 911,63

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	3 224 000,00	-0,80	40,59	75,49	1 308 622,00	74,08
TFPNB	30 800,00	1,32	49,46	0,00	15 234,00	1,32
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 254 800,00	-49,74			1 323 856,00	5,84

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2022

Présenté par (1) Le Maire.
 A Castillon-la-Bataille, le 11/04/2022
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Castillon-la-Bataille, le 01/01/2000
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.